

snuipp / fsu 25

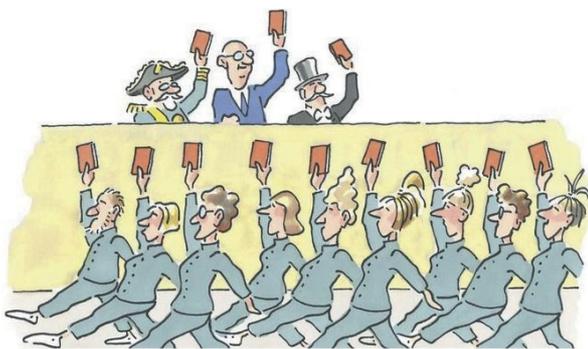
Le bulletin du SNUipp du Doubs <http://25.snuipp.fr>

4b rue Léonard de Vinci 25000 Besançon 03 81 81 20 84 snu25@snuipp.fr



SNUipp
FSU

Loi Blanquer : nous voulons son abandon !



*Nous ne marchons pas...
Nous manifestons !*

Depuis plusieurs semaines, la mobilisation se développe partout.

Partout en France, l'enseignement et particulièrement le premier degré connaît une mobilisation d'ampleur. 19 mars, 30 mars, 4 avril, 9 mai et bientôt 18 mai : enseignant.es, parents et élu.es expriment leur désaccord avec le projet de loi Blanquer.

Le ministre Blanquer commence par parler de « bobards », avant d'essayer de « rassurer »... comme si nous avions des craintes infondées. Le Président de la République lui-même, annonce la fin des fermetures d'écoles et d'hôpitaux (ce qui n'empêchera pas les fermetures de classes ou de services...). Les sénateurs décident en commission de retirer les EPSF (établissements des savoirs fondamentaux) de la Loi Blanquer... mais nous savons que cet article a toutes les chances de revenir en séance publique au sénat mi-mai, et/ou d'être rétabli au moment du vote final à l'Assemblée un peu plus tard. **SAUF...**

... **Sauf si la mobilisation continue de se renforcer !** Après les manifestations et grèves massives des 19 mars, 30 mars, 4 avril, multiplions les initiatives dans toutes les villes ! Après la grève nationale du 9 mai, préparons activement la manifestation du 18 mai à Paris !

Grande manifestation nationale pour l'abandon de la Loi Blanquer

Samedi 18 mai 2019, enseignant.es, parents, Tou.tes à Paris pour gagner !

La FSU organise le déplacement en TGV :

Départ à 6h06 de la gare TGV Belfort - Montbéliard (retour à 21h52) et
à 6h53 de Besançon Franche Comté TGV (retour à 21h28).

Inscription encore possible !

Gratuit pour le syndiqué.es FSU, 20€ de participation pour les sympathisant.es.

On continue : abandon de la Loi Blanquer !

Pour les établissements des savoirs fondamentaux, nous ne voulons pas un aménagement à la marge, avec, comme certain.es le défendent, le vote des conseils d'école pour toute protection !

D'abord parce que **l'expérience des rythmes scolaires** nous a montré que face à la volonté des collectivités territoriales, le seul vote des conseils d'école ne suffit pas à faire valoir ce que défendent les équipes pédagogiques : quid du vote des conseils d'écoles face au vote favorable d'un conseil d'administration du collège et de la volonté des communes et du conseil départemental, par exemple ?

Et sur le principe même, pouvons-nous admettre que **l'organisation de l'École varie d'un endroit à l'autre**, en fonction de la volonté des collectivités territoriales ?

Voulons-nous de cette territorialisation, de cet éclatement du service public d'Éducation ?

Acceptons-nous que soit inscrit dans la Loi **un système éducatif à 3 vitesses** : au bas de la fusée, des établissements consacrés aux « savoirs fondamentaux lire-écrire-compter-respecter autrui » ; au 2ème étage, des écoles restées « indépendantes » (non fusionnées avec un collège) qui continuent à respecter les programmes nationaux ; et à l'étage supérieur, des établissements internationaux pour l'élite, à l'entrée desquels les enfants sont sélectionnés ?

La réponse est NON !

Même si la manière dont l'école fonctionne actuellement n'est pas satisfaisante et que l'investissement de l'État doit considérablement s'accroître, nous refusons que la Loi entérine une école structurée de manière inégalitaire, tout comme nous refusons la territorialisation et l'éclatement de l'école de la République.

Nous ne voulons pas non plus de tous les autres articles de la Loi Blanquer !

Non, nous ne voulons pas de son **article 1** qui permettra de **poursuivre les enseignant.es qui émettront à avis critique sur les politiques éducatives**. Ce qui arrive à notre collègue directrice au Havre, doublement sanctionnée (blâme + obligation de muter) est le prélude à ce qui nous attend avec cet article 1...

Quels amendements des Sénateurs à la Loi ?

Même si la commission du sénat a pour le moment écarté les établissements publics des savoirs fondamentaux (et c'est bien grâce à nos luttes !), les sénateurs ne manquent pas d'imagination pour proposer des amendements inquiétants à la loi Blanquer.

Par exemple, ils envisagent que les futures « expérimentations pédagogiques » permettent de ne plus respecter les obligations réglementaires de service des enseignant.es, car leur base hebdomadaire serait un frein aux expérimentations...

Un autre amendement prévoit que « la formation continue est obligatoire pour chaque enseignant.e », qu'elle devra s'accomplir en priorité en dehors des obligations de service d'enseignement et pourra donner lieu à une indemnisation.

Un autre encore propose que les chefs d'établissements soient associés aux décisions d'affectation des enseignant.es et personnels d'éducation dans leur établissement !

**Est-ce ce que nous voulons ?
Est-ce ce dont l'école a besoin ?**

Nous ne voulons pas du **financement des maternelles privées** par les municipalités, car l'obligation scolaire à 3 ans représente 150 millions d'euros pour le privé, qui manqueront à l'école publique. En effet, qui peut croire que les collectivités trouveront des ressources nouvelles « par magie » ?

Nous ne voulons pas d'un **conseil d'évaluation de l'école aux ordres du ministre**, qui imposera des évaluations tous azimuts mettant en concurrence les enseignant.es et les écoles ou les établissements.

Nous ne voulons pas d'une **formation initiale qui formatera les futurs enseignant.es comme des exécutant.es** centrés sur les « fondamentaux » ministériels, nous ne voulons pas non plus que **des étudiant.es et des contractuel.les** soient chargés de fonctions d'enseignement.

Nous refusons que « la simplification du système éducatif » soit possible **par ordonnance** grâce à cette « loi de la confiance », qui est résolument tout le contraire !

Nous voulons, à l'opposé de cette Loi de la Défiance, un investissement à la hauteur des enjeux de notre système éducatif : des créations massives de postes, la baisse des effectifs partout, le respect du professionnalisme des enseignant.es, une augmentation massive des salaires, etc.

Pour l'abandon de la Loi Blanquer, faisons du samedi 18 mai une marée humaine d'enseignant.es, de parents, de citoyen.nes, venu.es de toute la France pour imposer d'autres choix !